

Lettre à l'auteur du Journal oeconomique, au sujet de la dissertation sur le commerce de M. le Marquis Belloni

Monsieur,

Dans votre Journal de Mars 1751, vous avez employé une Dissertation sur le Commerce par le Marquis Belloni. Je l'ai lue plusieurs fois comme un morceau excellent ; c'est un précis de ce qu'il y a eu de mieux dit par nos Politiques modernes sur cette matière, il contient des conseils aux Souverains pour diriger le commerce, les manufactures et la circulation des espèces.

Mais n'y aurait-il pas à examiner auparavant s'il convient de diriger toutes ces choses avec autant de soin et d'inquiétude qu'on le propose, ou de les laisser aller d'elles-mêmes, en ne faisant que les protéger ? Combien d'œuvres générales et particulières s'accomplissent et se perfectionnent par la liberté ; chaque [108] être travaille *en droit soi* ; l'honneur et le profit mènent chaque homme en particulier, et il en résulte un *grand tout* qui ne vient jamais par une direction générale. Si au contraire le gouvernement y vieille trop et s'en inquiète, si des lois trop étendues et d'un trop grand détail viennent à troubler les travaux particuliers, vous effrayez par des peines (souvent mal infligées) ou récompensant par des prix (mal adjugés) vous mettez l'intrigue à la place de l'émulation. Que de choses vont encore passablement aujourd'hui par la seule raison qu'elles ont échappé jusqu'à présent à une prétendue Police législative qui retarde les progrès au lieu de les avancer.

Voyez dans les Républiques comment le commerce a prospéré jusqu'au temps où d'autres causes politiques et étrangères au commerce (comme les guerres, les dettes nationales et l'oppression) sont venues troubler sa prospérité : c'est que les Républiques ont une âme toujours saine, toujours active, qui est *la liberté* ; loin de rien ôter à la puissance [109] publique, elle fait sa force ; celle-ci réprime le mal et fait régner la justice distributive ; le mal ôté, le bien paraît et s'élève : oui, *le retranchement des obstacles* est tout ce qu'il faut au commerce.

Il ne demande à la puissance publique que de bons Juges, la punition du monopole, une égale protection à tous les citoyens, des monnaies invariables, des chemins et des canaux ; par-delà ces articles les autres soins sont vicieux ; et ce vice est d'autant plus pernicieux à l'État, qu'il vient d'un zèle mal entendu : ce zèle a des partisans, des officiers en charge et en autorité, il faut des siècles pour en désabuser.

Le commerce est la science des particuliers, mais la direction générale du commerce ne peut être une science, car elle est impossible. Si nous recherchons souvent des sciences au-dessus de notre portée, comme le système général du monde, l'infini, l'union de l'esprit et de la matière, on en est quitte pour un vain emploi du temps ; mais en politique ces fausses présomptions jet-[110]tent loin dans des carrières funestes de ruine et de malheurs pour les Sujets. Que l'on se persuade que pour connaître ce commerce de Direction, il ne suffirait pas de posséder les intérêts de nation à nation, de provinces à provinces, de communautés à communautés, mais qu'il faudrait encore savoir tous ceux de particuliers à particuliers, la qualité et la valeur de chaque marchandise. Qui se tromperait sur le moindre article pourrait errer sur le reste, dirigerait mal, et ferait de mauvaises lois. Qui prétendra donc à cette capacité intégrale et universelle ? *Non datur scientia* : cependant les Directeurs de commerce se l'arrogent ; et s'ils se l'attribuent à tort, ou s'ils consultent moins leurs lumières que

leurs caprices, il n'en résulte que des lois de gêne et des faveurs injustes. Quelquefois le Conseil de commerce d'une nation ou d'une province ne voit les intérêts communs que par les yeux de quelques députés. Quelquefois ceux-ci persuadent ce qu'ils veulent pour leurs villes, et souvent pour eux-mêmes, au détriment [111] des autres villes et des autres citoyens : il est quelquefois à craindre qu'on ne prenne pour principe d'accroître ce qui est grand, d'anéantir ce qui est moindre, et de bannir l'égalité.

L'on conte que M. Colbert assembla plusieurs Députés du commerce chez lui pour leur demander ce qu'il pourrait faire pour le commerce ; le plus raisonnable et le moins flatteur d'entre eux, lui dit ce seul mot : *Laissez-nous faire*. A-t-on jamais assez réfléchi sur le grand sens de ce mot ? Ceci n'en est qu'un essai de commentaire.

Appliquez-le à tout ce qui se fait pour le commerce, et qui le détruit principalement dans les monarchies, examinez-en les effets : vous trouverez d'abord très peu de fruits et de succès à tous ces soins de contrainte, d'inspection et de règlements ; les Républiques ont plus avancé leur commerce presque sans lois et sans gêne, qu'ailleurs sous les plus grands Ministres ; l'instinct de l'abeille y fait plus que le génie des plus grands politiques ; le capital d'un État ré-[112]publicain se grossit chaque jour par l'œuvre, l'agriculture, l'industrie, le courtage, les manufactures, et tout ce que l'on entend par l'idée de commerce.

Il est des degrés par où l'on monte successivement du simple au mieux, et du mieux au parfait ; la multitude y va d'elle-même par la communication, l'exemple et l'émulation, elle en suit toujours les échelons, et ne se trompe jamais quand on la laisse faire ; mais quand on prétend lui tracer le chemin et la diriger, malheur à qui se trompe, on introduit la négligence du nécessaire pour aller au superflu avant le temps. Sans nommer ici aucunes nations, que d'erreurs dans ce genre détruisent l'humanité ! que de colonies peuples aux dépens du continent ! que d'abondance dans quelques lieux et de désertion dans d'autres ! que d'arts admirés pour négliger ailleurs les dons de la nature ! des palais dorés, des statues élevées, mais des terres sans culture et des villages abandonnés. Voilà ce qu'a fait la grande science du commerce.

[113] Le Marquis Belloni veut qu'on y fasse servir les douanes, chargeant de plus de droits une marchandise que l'autre, excluant par là les marchandises étrangères, favorisant les nôtres par de moindres droits de sortie. On ne sait que trop cette pratique en Europe ; mais la nation qui s'en est avisée la première a nécessairement prescrit cet exemple aux autres, chacun a voulu faire la même injure au droit des gens, pour n'en pas souffrir soi-même : on interdit dans un pays les manufactures de ses voisins pour ne pas devenir son tributaire ; ainsi les Européens à force d'apprendre le commerce, le rompent entre eux, et en pleine paix ils ressentent tous les effets d'une guerre universelle. Non, ce n'est point le bien du commerce qui le conseille, c'est le *bien particulier*, qui ne l'emporte que trop souvent sur le *bien public*. Qu'on laisse faire la multitude, elle en désabusera, avec grand profit pour la société ; elle apprendra que le passage des marchandises d'un État à l'autre [114] devrait être aussi libre que celui de l'air et de l'eau. Toute l'Europe ne devrait être qu'une foire générale et commune ; l'habitant ou la nation qui serait le mieux trouverait mieux, et profiterait davantage. L'éloignement et les frais de voiture suffisent à faire préférer les denrées de son pays à celle des autres ; là où ces obstacles cessent, l'étranger est préférable à notre compatriote, autrement vous ruinez vos sujets dans leur commerce au lieu de le favoriser. Les droits de douane

mettent le gouvernement toujours mal, la finance ne devrait prendre les droits que sur les consommations ; mais ceux sur les traites (quels qu'ils soient) embarrassent toujours le commerce.

Mais la présomption et l'amour-propre sont tels chez les hommes qu'ils préfèrent moins de profit acquis par sophisme, par subtilité ou par malice, à tout ce que la nature et l'humanité leur offrent avec bien plus d'abondance et d'honnêteté ; leur intelligence ne leur était [115] pas donnée pour dominer, mais pour régler la liberté. Oui *la liberté* réglée et éclairée en fera toujours plus pour le commerce d'une nation que la domination la plus intelligente ; un homme seul voit plus clair dans les intérêts de son commerce, et le conduit mieux que dix associés, dont les intérêts sont toujours divisés, et souvent opposés. S'il va trop loin, s'il usurpe, s'il nuit aux autres, ces autres l'arrêtent et le répriment à l'aide de la Justice, voilà ce qui constitue l'équation, la police et la balance convenables au commerce. Les Législateurs ne peuvent voir que confusément tant d'intérêts divers. La liberté enrichirait les négociants, ceux-ci devenus plus ou moins riches suivant leurs talents chercheraient la perfection de leurs fabriques. Tant de règlements qu'on a fait pour les manufactures ne devraient être que des avis à ceux qui rechercheraient cette perfection, comme le sont tous nos livres qui traitent des arts et des sciences. Il [116] faut de toutes sortes de degrés de bonté aux manufactures selon le goût et les moyens des acheteurs ; l'imperfection et la fraude discréditent le fabricant, la diligence et la bonne foi le mettent en vogue et l'enrichissent. Voilà ce que réclame la liberté au lieu de ces lois pénales, de ces avaries et des interdictions qui découragent.

Le commerce n'est lui-même qu'une idée abstraite connue depuis peu, ainsi que la circulation et le crédit. Il semble que nous nous forgions de nouvelles divinités pour les adorer comme les Grecs ; nos pères moins idolâtres, moins philosophes, et plus sages, étaient plus riches par leur œconomie et leur labeur que nous ne le sommes par nos sciences d'échange, de courtage de d'agiot. Peut-être nos neveux désabusés par l'expérience, riront de la maladie que plusieurs nations de l'Europe ont aujourd'hui de vouloir rédiger en système les principes du commerce. Ils la mettront au rang que nous assignons aujourd'hui [117] aux Croisades, et que nous donnerons bientôt à la folie d'Équilibre politique de l'Europe.